



FUMEL

— VALLÉE DU LOT —

DÉCISION

SERVICE ÉCONOMIE
DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

Affaire suivie par : Marine BÉDRIL

N°D25DTE151

OBJET : CESSION TERRAIN NU EN ZONE NATURELLE AU LIEU-DIT RATIER SUR LA COMMUNE DE CUZORN - AU BÉNÉFICE DE MONSIEUR ANTHONY AUSTRUY

VU l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°2020B-22-AG en date du 05 juin 2020 par laquelle le Conseil Communautaire délégué à Monsieur le Président ou Monsieur le 1^{er} Vice-président les attributions prévues à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le courrier de demande de Monsieur AUSTRUY Anthony en date du 22 avril 2025, représentant de la SAS Anthony AUSTRUY / MYFORET sise 230 chemin du cardou 47150 GAVAUDUN, se portant acquéreur de la parcelle A 1050 d'une superficie totale de 10 155 m², située au lieu-dit « Ratier-Route de Saint Front » 47500 CUZORN ;

VU l'avis du domaine sur la valeur vénale en date du 05/08/2025 ;

VU le courrier de proposition d'achat de Monsieur AUSTRUY Anthony en date du 02/09/2025 pour l'acquisition de l'ancien parking clôturé de l'usine TARKETT, parcelle n°1050 section A, terrain nu en zone naturelle d'une surface cadastrale de 10 155m² pour un montant global de 9 000 euros (hors frais de notaire) ;

CONSIDÉRANT que ce projet est susceptible de générer des retombées économiques positives pour le territoire ;

CONSIDÉRANT que cette vente s'inscrit dans une démarche de soutien au développement économique local ;

**Le Président de Fumel Vallée du Lot
décide,**

1°) – De céder à Monsieur AUSTRUY Anthony, représentant de la SAS Anthony Austruy / MYFORET sise 230 chemin du cardou 47150 GAVAUDUN, la parcelle n°1050 section A, d'une surface cadastrale de 10 155m² pour un montant total de 9 000 euros (hors frais de notaire) ;

2°) – De signer ou d'autoriser à signer Monsieur le 1^{er} Vice-président de Fumel Vallée du Lot à signer toutes pièces et actes se rapportant à ce dossier ;

FUMEL VALLÉE DU LOT

34, Avenue de l'Usine - BP 10037 - 47502 FUMEL CEDEX - Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16

www.fumelvalleedulot.com

AR Prefecture

047-200068930-20251004-D25DTE151-AR

Reçu le 17/10/2025

Publié le 17/10/2025

En application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision du Président lors de la prochaine séance du Conseil Communautaire.

Pour extrait certifié conforme

Fumel, le 04 septembre 2025



Le Président,
Didier CAMINADE

Certifié exécutoire le : 17 octobre 2025

Reçu en Sous-Préfecture le : 17 octobre 2025

Publié ou Notifié le : 17 octobre 2025

FUMEL VALLÉE DU LOT

34, Avenue de l'Usine - BP 10037 - 47502 FUMEL CEDEX - Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16

www.fumelvalleedulot.com